

**Rapport de la Commission n° 41 chargée d'examiner le rapport-préavis N° 2019/56**

« Etablissement primaire et secondaire de Villamont : Assainissement et rénovation du collège de St-Roch. Demande de crédit d'ouvrage. »

---

La Commission s'est réunie le vendredi 14 février 2020, de 13h30 à 15h30, au collège de St-Roch.

**Membres de la commission :**

**Présidence :** M. Jacques-Etienne Rastorfer

Mmes Florence Bettschart-Narbel  
Muriel Chenaux Mesnier (*remplaçant Mme Caroline Alvarez*)  
Magali Crausaz Mottier (*remplaçant M. Pierre Conscience*)  
Anne-Françoise Decollogny  
Graziella Schaller  
Sandrine Schlienger  
Sara Soto

MM. Jean-Michel Bringolf (*remplaçant M. Daniel Dubas*)  
Louis Dana  
Philippe Miauton  
Philipp Stauber

**Représentants de la Municipalité et de l'administration :**

M. David Payot, Conseiller municipal, Directeur DEJQ

Mme Barbara de Kerchove, Cheffe du service des écoles primaires et secondaire (SEP+S - DEJQ)

M. Franco Vionnet, Adjoint, responsable du secteur bâtiments (SEP+S - DEJQ)

M. Denis Mermoud, assistant du conseiller municipal (notes de séance)

M. Harold Wagner, architecte-adjoint à la cheffe du service d'architecture (LEA)

M. Carmelo Zanghi, architecte (Architecture – LEA)

---

Après une visite des lieux, sous la conduite de M. Vionnet, la commission siège à l'annexe du collège de St-Roch.

Suivant le vœu émis par la commission en charge du rapport-préavis 2019/18, c'est la même commission qui a été nommée pour ce préavis qui lui fait suite. Une demande a été faite au Bureau pour que la présidence soit attribuée désormais selon le tournoi ordinaire entre les groupes politiques.

M. Payot relève que le bâtiment date de 1873 et que les combles ont été ajoutées en 1945. A part les salles de gymnastique, construites au début des années 2000 et assainies en 2015-2016, il n'y a pas eu de travaux importants. Une annexe dans un bâtiment jouxtant le collège est venue le compléter en 1998 pour répondre aux besoins du parascolaire.

Après la rénovation du collège de Villamont, les travaux sur le bâtiment de St-Roch achèvent la réfection des bâtiments de l'établissement.

Le projet présenté permettra notamment de créer une circulation entre les ailes est et ouest du bâtiment, la garantie d'accès par deux ascenseurs aux personnes à mobilité réduite, la transformation du sous-sol actuel en rez inférieur permettant une entrée principalement par le sud ainsi qu'un grand espace d'accueil, la création de 2 salles polyvalentes au rez inférieur, ainsi qu'un assainissement et une mise aux normes.

Lors de son examen, la commission a abordé et discuté les points suivants :

° abandon de l'idée d'étage supplémentaire et de classes supplémentaires (pt 6.1):

Le premier projet prévoyait un étage supplémentaire, mais cela n'a pas été retenu. Des commissaires regrettent que l'on ne soit pas allé au maximum des capacités en utilisant cet étage qui aurait permis d'ouvrir des salles de classe supplémentaires.

Il est répondu par M. Payot et les représentants de l'administration que des réflexions ont eu lieu pour l'ajout d'un étage, avec cependant certains obstacles en raison des coûts (*les nouvelles classes seraient revenues à près d'un million chacune*), de la difficulté des travaux (*le toit aurait été entièrement démoli et les combles doublées par un deuxième étage*) et de la mise à l'enquête (*rester dans les gabarits légalisés permet d'avancer sans obstacles légaux, alors que le projet du collège de l'Eglantine par exemple a pris 4 ans de retard suite à des oppositions*). De plus, les besoins ne sont pas établis pour cet établissement.

Concernant les classes supplémentaires, il est redit que les besoins ne sont actuellement pas établis pour cet établissement et précisé que des réponses meilleures sont apportées en d'autres lieux (Béthusy par exemple).

Il est encore précisé suite à une question que le site comptait 436 élèves à la rentrée 2019.

° assainissement du toit (pt 5.1) :

Suite à une question, il est précisé que les tuiles en bon état seront conservées et que les ferblanteries seront entièrement assainies.

° préau (pt 5.1 et pt 9) :

Une demande de précision est faite sur ce qui est prévu, entre les mentions du point 5.1 et les coûts mentionnés au CFC 4 du point 9. De plus, l'efficacité des pavés de ciments du préau sud est mise en question, alors qu'il est souvent fait état de la nécessité de créer des îlots de fraîcheur dans les quartiers.

En réponse, il est d'abord mentionné que l'organisation actuelle du préau n'est pas optimale. La réponse au postulat « pour une récréation des cours de récréation » sera l'occasion de présenter la volonté d'améliorer les préaux scolaires. Pour les montants, il est signalé la volonté de repenser l'aménagement du préau au moyen d'une démarche participative, raison pour laquelle le montant est seulement estimé.

° salles polyvalentes créées au nouveau rez (sous-sol actuel) (pt. 6.2) :

Il est demandé à quoi vont servir ces salles qui pourraient faire double emploi avec celles du bâtiment de Villamont. Ces espaces ne pourraient-ils pas servir à ouvrir 2 classes ?

Il est répondu qu'il s'agit d'une demande de l'Etablissement, qu'elles permettront la réunion de parents ou d'enseignants, et auront également un usage lié au parascolaire.

De plus, l'une d'elles aura la fonction de salle de projection, en remplacement de la salle existante dans les étages, qui laissera place à une classe.

Plusieurs membres de la commission relèvent l'importance de ces espaces polyvalents.

Ces salles polyvalentes ayant sans doute aussi vocation à servir à des usages associatifs, l'idée est suggérée de limiter les accès aux autres étages du bâtiment, hors des horaires scolaires, comme cela se fait pour certaines salles de gymnastique.

° aspect patrimonial (6.3) :

Un échange a lieu entre deux membres de la commission, à la suite de la visite : d'un côté la demande de préserver les toilettes qui relèvent du patrimoine, en les protégeant et les conservant au maximum ; de l'autre la demande d'avoir une école qui puisse fonctionner avec des installations fonctionnelles et adaptées.

° déplacement des personnes en situation de handicap (6.4) :

Suite à une question, il est précisé que l'entrée dans le bâtiment se fera seulement par l'ascenseur de l'aile est, doublé pour les déplacements à l'intérieur par l'ascenseur de l'aile ouest. Pour le reste, seul l'accès à la salle des maîtres devra être équipé d'un accès mécanisé.

° places de parc (6.7) :

Suite à des questions sur les places de parc devant le collège et sur l'espace est, il est indiqué qu'il s'agit d'une contrainte cantonale pour les besoins scolaires ainsi que les besoins en cas d'urgence, mais que le nombre sera diminué par rapport à la situation actuelle.

Des membres de la commission émettent les vœux de supprimer les places de parc du préau ou de les déplacer, ou encore d'en limiter l'usage aux personnes à mobilité réduite ou aux enseignants de passage.

Un souhait est fait dans la commission pour que le préau nord, libéré des places de parc, puisse devenir une place ouverte au quartier.

° organisation des travaux (pt 7) :

En réponse à la question sur l'organisation des travaux par rapport aux périodes d'enseignement, il est précisé que les travaux se feront par étapes et que le bâtiment continuera d'être exploité. Ainsi, 4 classes transitoires sont prévues dans le préau et 4 autres classes au collège de la Madeleine. Concernant le bruit, les travaux lourds se dérouleront durant les périodes de vacances d'été et d'automne.

Il est encore précisé, en réponse à une demande, que la Direction de l'établissement est attentive et qu'une volée sera déplacée à la Madeleine, avec une organisation adaptée pour les enseignant-e-s.

° calendrier (pt 8) :

Le calendrier est confirmé comme réaliste. Avec une fin des travaux pour la rentrée 2022, il est salué comme une bonne nouvelle en regard des attentes importantes dans le quartier.

Il est encore précisé que la mise à l'enquête est en préparation.

° ameublement (pt 9) :

Suite à une question, il est précisé que le « CFC 90 mobilier » comprend des équipements en tableaux numériques pour toutes les classes, selon les exigences cantonales.

° cadres de fenêtres (pt 10)

Il est précisé suite à une question que certains cadres de fenêtres d'origine étant en très bon état, il est prévu de les restaurer.

° amiante

A la suite du vote par le Conseil communal d'une conclusion supplémentaire au RP 2019/18 relative à l'amiante dans les bâtiments scolaires et à l'information lors des travaux, il est demandé ce qu'il en est pour ce bâtiment et ces travaux.

Il est répondu qu'il y a de l'amiante. Une analyse de l'amiante est obligatoire et la phase de désamiantage lors des travaux est prévue.

° demandes exprimées concernant les éléments à mentionner dans les prochains préavis :

- Le nombre d'élèves du site concerné ;
- La mention du potentiel de variation démographique du quartier concerné ;
- Les raisons conduisant à l'un abandon de l'augmentation du nombre de classes ;
- Les informations liées à la présence d'amiante.

A noter encore que les membres de la commission ont reçu, quelques jours avant la séance, un document complémentaire présentant les travaux par des coupes et plans, ainsi que les besoins d'assainissement par quelques photographies.

**Conclusions :**

**Au vote, les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.**

Le rapporteur :



Lausanne, le 5 mars 2020

Jacques-Etienne Rastorfer